

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



Section d'Ille-et-Vilaine
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>
CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Bulletin aux écoles

N° 104 - 14 mai 2010

Contre-réforme des retraites

Le 7 avril, FO a proposé aux autres syndicats un appel à la grève interprofessionnelle.

Regrettant des réponses dilatoires (CGT et Solidaires) ou l'absence de réponse (FSU, CFDT, UNSA), la Commission exécutive de la confédération FO, réunie le 4 mai, a pris ses responsabilités :

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

- P. 1 : La Une
- P. 2 : Déclaration de la CE Confédérale
- P. 3 : Lettre de Mailly aux syndicats
- P. 4 et 5 : Discours 1er mai de Joël Josselin
- P. 6 : Revendications de FO Article de Ouest France
- P. 7 : Prises de position de syndicats de la CGT
- P. 8 : Syndiquez-vous

Grève interprofessionnelle le 15 juin, avec manifestation nationale à Paris, sur des revendications claires !

Qui peut croire que l'on fera reculer le gouvernement par des journées d'action à répétition avec des manifestations et des grèves dispersées ici et là, sur des revendications plus que floues pour complaire à une CFDT déjà acquise à la contre-réforme et qui nous refait le coup de 2003 ?

Ce n'est pas aux salariés de payer la crise !

40 ans, c'est déjà trop !

Non à tout allongement de la durée de cotisation !

Maintien du droit à la retraite à 60 ans !

Maintien du Code des pensions des fonctionnaires avec le calcul sur la base des six derniers mois !

Non aux décotes !

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

40 ans c'est déjà trop !

Appel à une journée de grève interprofessionnelle et à une manifestation le 15 juin 2010

Mandatée à l'unanimité par le Comité Confédéral National de FORCE OUVRIERE, la Commission Exécutive s'est réunie de manière exceptionnelle le 4 mai 2010.

Elle constate que :

- Le gouvernement fait de la question des retraites le dossier prioritaire. La motivation essentielle est de montrer aux institutions financières et à leurs auxiliaires, les agences de notation, que le gouvernement va réduire les dépenses sociales, de la même manière qu'avec la RGPP il réduit les dépenses publiques.

Ce que confirmera la prochaine conférence sur les déficits publics et sociaux.

Parmi les menaces qui pèsent et qui seront confirmées dans les semaines à venir figurent l'allongement de la durée du travail (par report du droit à la retraite à 60 ans et/ou allongement de la durée de cotisation) et la remise en cause du code des pensions pour les fonctionnaires.

- Pour FORCE OUVRIERE, il n'est pas question que les travailleurs fassent les frais, à travers leurs droits sociaux, de la crise provoquée par les intervenants sur les marchés financiers, intervenants qui dictent encore aujourd'hui le comportement des gouvernements dont le gouvernement français.
- L'action commune, nécessaire, suppose un accord sur les revendications et les modalités d'action. Chaque organisation est bien entendu libre de ses positions et il appartient aux travailleurs de se forger leurs convictions.

FORCE OUVRIERE a proposé aux autres organisations un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle franche, public et privé.

Assumant ses prises de position et soulignant que l'avant projet de loi devrait être connu vers la mi-juin, la CE de FORCE OUVRIERE décide d'appeler le 15 juin à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation à PARIS.

Elle demande à toutes ses structures de tout mettre en œuvre pour la réussite de cette initiative et lance un appel en ce sens à l'ensemble des salariés et à leurs organisations.

Pour FORCE OUVRIERE, il s'agit par un renforcement de la mobilisation, de montrer la détermination des salariés.

Adoptée à l'unanimité

Paris, le 4 mai 2010



La défense des retraites exige de préparer la seule action déterminée qui puisse faire reculer le gouvernement :

la grève interprofessionnelle !

Ce n'est pas par des journées d'action à répétition avec des manifestations et des grèves dispersées ici et là qu'il sera fait échec à la contre-réforme des retraites. C'est la leçon à tirer du conflit de 2003 contre la réforme Fillon-Chérèque.

40 ans, c'est déjà trop ! Non à tout allongement de la durée de cotisation ! Maintien du Code des pensions des fonctionnaires avec le calcul de la retraite sur la base du salaire des 6 derniers mois ! Non aux décotes !

Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de Force Ouvrière, s'est adressé aux Confédérations et Fédérations CGT, CFDT, CFTC, CGC, FSU, UNSA et Solidaires.

Paris, le 7 avril 2010

Cher Camarade,

Le Comité Confédéral National de la Cgt FORCE OUVRIERE s'est récemment réuni.

Suite à cette réunion des instances de FORCE OUVRIERE, je m'adresse à toi, ainsi qu'aux autres secrétaires généraux et présidents de confédérations syndicales, au nom du bureau confédéral par cette lettre qui sera rendue publique.

Le Comité Confédéral a analysé la situation économique et sociale et dressé les principales revendications de FORCE OUVRIERE dans une résolution adoptée à l'unanimité.

Parmi celles-ci figurent, bien entendu, nos analyses et revendications sur le dossier « retraites » mis à l'actualité par le Président de la République et le gouvernement, qui plus est dans un calendrier serré.

Nous confirmons ainsi, notamment, que nous sommes fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans), tout comme nous sommes opposés à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires.

Pour nous, la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles, comme nous l'avons exposé lors des bilatérales.

Evidemment, cela percute la nature de la politique économique, sociale et fiscale actuellement menée et qui est à l'origine de la crise de système actuelle. Or le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise.

Nous considérons qu'il est essentiel, tant pour les retraité(e)s que pour les salarié(e)s, les chômeurs et les futures générations que nous fassions respecter les droits et garanties des travailleurs.

Nous avons ainsi clairement affiché ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Nous considérons, par ailleurs, que **l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.**

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que **les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité**, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose **un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle**, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés.

Bien entendu, c'est une évidence, il appartient à chaque organisation syndicale de se positionner, tant sur les revendications que sur les modalités d'action. Tu connais les positions de FORCE OUVRIERE et notre conception de l'efficacité de l'action commune.

La CGT et Solidaires ont répondu à FO...

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, a élué la réponse à la proposition de grève interprofessionnelle ; l'essentiel de son propos est une apologie de l'intersyndicale nationale et il conclut par son « *attachement au syndicalisme rassemblé* », c'est à dire à l'alliance avec la CFDT qui a déjà fait tant de mal aux retraites en 2003 !

Si Annick Coupé (SUD-Solidaires) déclare « *Nous sommes partants pour un mouvement de grève interprofessionnel, notamment sur la question des retraites...* », elle considère que le cadre de la prise de décision est l'intersyndicale nationale... laquelle intersyndicale, se soumettant à la CFDT, se tient depuis 3 mois dans le plus grand flou revendicatif, et se laisse piéger en revendiquant elle aussi une « réforme » ! (voir notre dossier n° 1 - 28.02.2010)

La campagne de mensonges pour justifier la contre-réforme bat son plein...

- ▶ Les chiffres les plus effrayants sont brandis pour faire accepter l'inacceptable. Ainsi on nous sert un prétendu déficit des retraites de 10 milliards d'€ en 2010 avec une « prédiction » de 115 milliards pour 2050 ! Rappelons que les exonérations patronales de cotisations sociales ont été de 30 milliards d'€ en 2008, de 250 milliards depuis 1991... De l'argent, il y en a !
- ▶ En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités.



Camarades, ce 1^{er} mai est traditionnellement une journée internationale de revendications et nous nous souvenons de ceux qui se sont battus.

Revendications sur le temps de travail avec ceux de Chicago morts en 1886 pour la journée de huit heures

Revendications sur les salaires et encore les 8 heures avec ceux de Fourmies morts le 1er mai 1891

Mais puisque le 1^{er} mai est la journée internationale des revendications, souvenons-nous aussi de ceux qui ont fait grève en 1936 pour les 40H et les congés payés, souvenons-nous aussi de ceux qui ont construit la sécurité sociale en 1945.

Camarades, ce 1^{er} mai n'est pas comme les autres. Hier, en Grèce, les salariés manifestaient et s'affrontaient aux forces de l'ordre pour s'opposer au plan de rigueur qui ferait passer l'âge de la retraite de 63 à 67 ans, s'opposer au plan de rigueur qui bloqueraient leurs salaires pendant trois ans. Demain, ce seront les salariés portugais qui devront engager le combat, après-demain les espagnols ou les italiens...

Camarades, ce 1^{er} mai n'est pas comme les autres. Tout simplement parce que nous allons devoir combattre nous aussi le gouvernement et le patronat. Combattre tous ceux qui veulent réformer les retraites. Combattre ceux qui veulent nous reprendre tout ce que nous avons construit de puis 36, depuis 45, depuis 68.

Camarades, le Comité d'Orientation pour les Retraites a sorti son rapport. Il prévoit des milliards d'euros de déficit à l'horizon 2050. J'ai écouté hier Georges Tron, Secrétaire d'Etat à la fonction publique, qui expliquait que « *personne n'avait remis en cause ce rapport* ». Et bien, Georges Tron ne lit pas la presse, en tout cas pas la nôtre. FO Hebdo titrait la semaine dernière : « *pas de diagnostic partagé* » et dans ce même n°, Jean-Claude Mailly intitulait son éditorial : « *nous contestons les a priori du COR* ». Qui peut croire un seul instant que des prévisions à l'horizon 2050 sont sérieuses ? Imaginez si en 1945, les prévisionnistes avaient parlé de la situation du pays en 1985 ! D'ailleurs en 1947, les patrons disaient déjà qu'avec les cotisations sociales qu'on leur imposait, le pays serait ruiné en cinq ans !

Camarades, n'écoutez pas ce déluge d'informations plus ou moins mensongères qui voudraient vous faire croire que la réforme des retraites est inéluctable.

Financer les retraites, c'est possible si on augmente tous les salaires. 10% d'augmentation de salaire, c'est 6,5 milliards pour la sécu, voilà qui paiera des cotisations pour les retraites.

Maintenir l'âge de la retraite à 60 ans, c'est possible si on arrête les licenciements à la Barre-Thomas, c'est possible si on arrête les départs volontaires chez PSA à la Janais, c'est possible si on arrête le chômage partiel : un million d'embauches, c'est 3 milliards pour la sécu !

Bloquer les compteurs à 40 ans, c'est possible quand on sait que la Bourse de Paris a enregistré un résultat de + 22% en 2009, quand on sait que le CAC 40 a progressé de plus de 30%.

Camarades, revenir aux 37,5 annuités, revenir au calcul de la retraite sur les dix meilleures années, c'est possible quand on sait que les patrons de ce pays ont bénéficié de plus de 250 milliards d'exonérations depuis 1991 ! 40 ans d'exonérations d'ici 2050 cela représente 1200 milliards d'euros !

Ne pas toucher au code des pensions, c'est possible si on embauche autant de fonctionnaires que ceux qui partent en retraite, c'est possible si on améliore les services publics et si on embauche des infirmières, des aide-soignants, des enseignants, des postiers, des cheminots, etc...

Oui, c'est possible de financer les retraites

C'est possible si on taxe les parachutes dorés, les stock-options, les retraites chapeaux !

Camarades, le gouvernement a établi son calendrier, il sortira ses propositions à la mi-juin, nous savons tous de quoi il s'agit, nous faire travailler plus longtemps, nous faire cotiser plus longtemps, faire disparaître le code des pensions de la fonction publique.

Camarades, cela suffit, il faut maintenir la retraite par répartition ! Il faut revenir à la situation d'avant 1993 ! Il n'y a rien à négocier ! Il faut arrêter cela ! Il faut bloquer le gouvernement et le patronat !

Notre Confédération va prendre ses responsabilités. Nous ne laisserons pas faire, nous en appellerons à la classe ouvrière pour se mobiliser et empêcher une nouvelle réforme des retraites.

Jean-Claude Mailly a écrit toutes les autres organisations syndicales pour leur proposer une journée de grève interprofessionnelle.

La CGT a répondu avec « une ironie cinglante » en nous exhortant à rejoindre l'intersyndicale. L'intersyndicale, c'est l'alignement sur la CFDT, c'est l'acceptation de la réforme.

D'ailleurs mercredi, Bernard Thibault disait sur France 2 : « *ayons la prétention de concourir à écrire le projet de loi sur les retraites* ». Oui, vous avez bien entendu, les tenants de la maison commune veulent écrire la loi avec le gouvernement.

Jean-Claude Mailly a écrit toutes les autres organisations syndicales pour leur proposer une journée de grève interprofessionnelle. Solidaires a répondu en étant d'accord sur la proposition de grève mais en la soumettant à l'accord unanime de l'intersyndicale. Petit problème, la CFDT, qui n'a pas répondu, tient son congrès début juin et l'allongement de la durée de cotisation doit être mis en débat.

L'intersyndicale, c'est comme dans un train, la question n'est pas d'être ou pas dans le même wagon, la question est de savoir où va le train.

Camarades, la Confédération CGT-Force Ouvrière prendra ses responsabilités.

Camarades, cela suffit, il n'y a rien à négocier, il n'y a rien à écrire, il n'y a aucun nouveau recul à accepter

La Commission Exécutive Confédérale se réunit le 4 mai, à l'ordre du jour **une journée de grève interprofessionnelle avec une manifestation nationale à Paris mi-juin**. Nous en connaissons la date mercredi et vous tiendrons immédiatement informés.

Camarades, nous allons prendre nos responsabilités, nous allons engager le combat contre la réforme des retraites sans emboîter le pas du syndicalisme rassemblé, sans attendre les manifestations à répétition, les journées saute-mouton, les temps forts et autres journées d'action sans lendemain.

Camarades, nous n'allons pas laisser faire, tout simplement parce que les retraites, c'est la mère des revendications. Nos retraites, elles sont à nous. Nous cotisons toute notre vie active pour nous les payer solidairement. Nous allons les défendre bec et ongles nos retraites, tous ensemble, public – privé en préparant la grève générale.

Camarades, nous allons en appeler à la mobilisation de la classe ouvrière pour empêcher une nouvelle réforme des retraites, nous allons engager la discussion avec les militants des autres organisations syndicales pour qu'ils nous rejoignent.

Camarades, nous allons monter à Paris pour que notre Secrétaire Général proclame à la face du monde que nos retraites valent bien une grève générale interprofessionnelle.

Force Ouvrière revendique 60 ans pour tous avec une retraite à taux plein.

Force Ouvrière revendique l'arrêt de l'augmentation du nombre d'annuités, 40 ans, c'est déjà trop !

Le retour aux 37,5 annuités, c'est possible, les milliards existent pour cela,

Force Ouvrière revendique le retour au calcul sur les dix meilleures années

Force Ouvrière exige le maintien du code des pensions

FO s'adresse aux autres confédérations pour organiser la grève générale interprofessionnelle pour faire reculer le gouvernement !

1er mai 2010 : défendre nos retraites !

Force Ouvrière revendique 60 ans pour tous avec une retraite à taux plein.
Force Ouvrière revendique l'arrêt de l'augmentation du nombre d'annuités,
40 ans, c'est déjà trop !

Le retour aux 37,5 annuités, c'est possible, les milliards existent pour cela,
Force Ouvrière revendique le retour au calcul sur les dix meilleures années

Force Ouvrière exige le maintien du code des pensions

FO s'adresse aux autres confédérations pour organiser la grève générale
interprofessionnelle pour faire reculer le gouvernement !

Ouest-France
Lundi 3 mai 2010

Ille-et-Vilaine

Retraites : à chaque syndicat sa méthode

Au lendemain du 1^{er} Mai, les secrétaires départementaux de la CGT, CFDT et FO évoquent la réforme des retraites. Et la mobilisation à venir...

Dans la future réforme des retraites, qu'est-ce qui n'est pas négociable ?

Joël Josselin (FO) : « Tout d'abord que les gens puissent partir avec une retraite à taux plein à 60 ans. Ensuite, nous estimons que 40 années de cotisations, c'est déjà trop : revenir à 37,5 années, c'est possible. Il suffit que les patrons paient leurs cotisations : les exonérations de charges patronales s'élèvent à 30 milliards d'euros par an. Enfin, on exige le maintien du code des pensions de la fonction publique ».

Loïc Morel (CGT) : « Nous sommes contre une augmentation de la durée des cotisations et contre un âge légal de départ à la retraite qui aille au-delà de 60 ans. Nous proposons, en revanche, des cotisations qui soient fonction des résultats de l'entreprise. Une sorte de bonus-malus : plus de cotisations pour les entreprises qui feraient des bénéfices mais qui n'embaucheraient pas ; un bonus pour celles qui recruteraient du personnel ».

Jacques Bouilly (CFDT) : « Si le gouvernement ne veut changer que l'âge légal de départ à la retraite et la durée des cotisations, cela ne passera pas. Il faut aussi que cela change sur les questions de la pénibilité, du financement des retraites... Seuls les



Joël Josselin de Force ouvrière.

salariés d'aujourd'hui portent le poids des retraites de demain. Ce n'est pas possible ».

Faut-il s'attendre à une forte mobilisation ?

Joël Josselin (FO) : « On l'a bien compris, Le fait qu'il y ait des milliers de personnes dans la rue ne fera pas bouger le gouvernement. FO va donc appeler à une journée de grève nationale vers la mi-juin, avec une montée à Paris. Nous demanderons



Loïc Morel de la CGT.

aux autres syndicats de se joindre à nous. Mais même si nous sommes seuls, nous ferons cette journée ».

Loïc Morel (CGT) : « La première de nos actions va être d'informer les salariés. Nous allons ainsi organiser plusieurs débats publics à Dinard, Redon, Rennes... Par ailleurs, il va très certainement falloir hausser le ton. Comment ? Le gouvernement ne reculera pas parce qu'il y aura eu une journée de grève. Nous allons prochainement en discuter au sein



Jacques Bouilly de la CFDT.

de l'intersyndicale. »

Jacques Bouilly (CFDT) : « Nous ne sommes pas favorables à des rassemblements tous les mois. Nous allons débattre de la question de la mobilisation dans le cadre de l'intersyndicale. Mais il ne faut pas se focaliser, non plus, sur les retraites. Aujourd'hui, le dossier prioritaire, c'est l'emploi. »

Recueilli par
Pierrick BAUDAIS.

Nous répondrons favorablement, sur ces revendications, si un appel est lancé par FO...



CH Saint Malo



**Syndicat CGT
du Centre Hospitalier
Guillaume Régnier de Rennes**

Poste 3505 ou 3275 cgt@ch-guillaumeregner.fr

Empêcher toute nouvelle dégradation de notre système de retraite!!!

40 ans de travail c'est déjà trop !

Le temps presse: il faut lancer un appel interprofessionnel à 24 heures de grève, pour bloquer le pays en défense de nos retraites, unissant public et privé.

La CGT et FO appelle les hospitaliers à s'y préparer en contresignant la plate forme revendicative suivante (...)

La loi Fillon de 2003 a gravement dégradé nos retraites avec l'allongement de la durée de cotisation, l'instauration des décotes, la réduction à 6 mois de la bonification par enfant dans la fonction publique...

Nous l'avons combattue et nous ne pouvons accepter une nouvelle dégradation de notre système de retraite.

Aujourd'hui le gouvernement parle de déficits pour justifier sa contre réforme des retraites. Ce sont des mensonges :

Le soit disant « déficit » du régime général de la Sécu (retraites comprises), c'est 10,2 milliards pour 2009 à comparer aux exonérations de cotisations patronales pour la même année : 30,7 milliards.

Notre caisse de retraite, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) n'est pas en déficit, en 2007 elle a eu 465 millions d'excédents.

Sarkozy déclare qu'il veut « tout mettre sur la table » : l'âge de départ, le nombre d'années cotisées, le calcul de la pension des fonctionnaires sur les 6 derniers mois...

Saint-Malo, le 4 mai 2010

Nous devons en premier lieu affirmer clairement nos revendications :

- Non à tout allongement de la durée de cotisation. 40 ans c'est déjà trop. Carrière complète pour 37,5 annuités.
- Maintien de l'âge légal à 60 ans
- Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois dans le public. Retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- Maintien de la CNRACL et du Code des pensions civiles et militaires
- Maintien de la catégorie active avec départ à 55 ans.
- Maintien de la retraite mère de famille (15 ans – 3 enfants).
- Suppressions des décotes.
- Maintien du système par répartition.

Alors que le gouvernement veut tout mettre sur la table nous affirmons qu'aucun de ces droits n'est négociable. Nous avons lu la Lettre de JC Mailly (FO) adressé à la CGT et aux autres organisations syndicales.

(...) Nous estimons que c'est ce qu'il faut préparer pour bloquer le pays.

Nous décidons donc de nous engager dans la préparation d'une grève interprofessionnelle public-privé, pour cela :

- **Nous nous adressons à nos syndiqués, aux salariés de l'établissement, nous lançons une pétition**
- **Nous répondrons favorablement, sur ces revendications, si un appel est lancé par FO**
- **Nous ferons tout pour que CGT et FO appellent ensemble tous les salariés du public et du privé**

Adopté à l'unanimité de la CE du 29 avril 2010

FO appelle à la grève et à la manif : inscrivez-vous !



MANIFESTATION NATIONALE FORCE OUVRIERE A PARIS
MARDI 15 JUIN 2010

Syndicat de :

- Objectif de participants :
- Somme qu'il serait possible de lever : €

COUPE A RETOURNER DES QUE POSSIBLE A L'UNION DEPARTEMENTALE
PAR TOUT MOYEN A VOTRE CONVENANCE OU PAR TELEPHONE

Prix de la carte 2010 = 18,50 €											
Prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,05	12,51	13,12	13,73	14,34	15,15	15,96	17,02	18,08	19,44	20,80
Chargé d'école				13,89	14,50	15,31	16,12	17,18	18,24	19,60	20,96
Directeur d'école 2-4 cl				14,20	14,81	15,62	16,43	17,49	18,55	19,91	21,27
Directeur d'école 5-9 cl				14,65	15,26	16,07	16,88	17,94	19,00	20,36	21,72
Directeur d'école 10 cl et +				14,95	15,56	16,37	17,18	18,24	19,30	20,66	22,02
Hors Classe					22,25	23,81	25,48				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,20	13,81	14,42	15,33	16,69
Chargé d'école							13,33	13,94	14,55	15,46	16,82
Directeur d'école 2-4 cl							13,66	14,27	14,88	15,79	17,15
Directeur d'école 5-9 cl							13,96	14,57	15,18	16,09	17,45
Directeur d'école 10 cl et +							14,17	14,78	15,39	16,30	17,66
Spécialisé AIS, IMF							13,50	14,11	14,72	15,63	16,99
Spécialisé IMFAIEN							14,27	14,88	15,49	16,40	17,76

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 9,40 €

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2010 Date :

NOM - Prénom : Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : Echelon :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville : Téléphone :

Courriel :

Etablissement d'exercice et son adresse :
 (+ circonscription)

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.